

Comité syndical du 30 août 2022
à 20 h 00
Procès-verbal

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 29 juin 2022
- Situation financière
- Modification par avenant des contrats des agents
- Questions diverses :
 - PEDT 2022 2025
- Informations diverses

Étaient présents : **Délégués commune des Bouchoux**
Isabelle HEURTIER, titulaire
Benoît COLLIN, titulaire
Délégués commune de la Pesse
Caroline AUGÉ CHEVASSUS, titulaire
Julien CARNOT, titulaire

Excusés : Audrey GRANDCLEMENT, suppléante
Jérôme GRENARD, suppléant

Secrétaire de séance : Benoît COLLIN

Présence de Patricia MURTIIN, secrétaire du SIVOS

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2022

Le compte rendu est approuvé sans remarque, à l'unanimité.

2. Situation financière et comptable au 30/08/2022

SITUATION AU 30/08/2022

REEL	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
30/08/2022			€ 13 894,31
Factures et repas Septembre	4 400,00 €		
Salaire Septembre	8 000,00 €		
Emprunts	8 466,65 €		
Garderie et impayés		570,80 €	
APE LP Remb transport		725,00 €	
Titre LP Septembre		6 647,00 €	
Titre LB Septembre		7 370,00 €	
Régie Septembre		1 000,00 €	
Total	20 866,65 €	16 312,80 €	9 340,46 €

La situation financière est stable.

La présidente fait lecture de l'état des restes à payer. Deux très anciennes et petites sommes devront faire l'objet d'une délibération pour créances irrécouvrables. Des relances pour titres de garderie impayés seront faites auprès des familles.

3. Modification par avenant des contrats des agents

Le passage du RPI La Pesse/Les Bouchoux à la semaine de 4 jours modifie les horaires et les rythmes de travail des agents.

Des ajustements, cas par cas, en accord avec les agents, ont été effectués.

Pour trois agents, une baisse du temps de travail (inférieure à 10% du temps de travail antérieur) est constatée et ne nécessite pas l'accord du Comité Technique du CDG39.

Pour l'agent de maîtrise titulaire, l'organisation du service en journée continue est autorisée de façon exceptionnelle en raison du fait qu'il s'agit de la dernière année d'activité de l'agent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- Autorise la modification par avenant en date du 1^{er} septembre 2022 des horaires et rythmes de travail des agents concernés du fait du passage à la semaine de 4 jours.
- Autorise la modification par avenant en date du 1^{er} septembre 2022 des horaires et rythmes de travail des agents concernés du fait de la diminution du temps de travail pour trois agents :
 - Adjoint Technique Territorial : 23.60 H annualisées
 - Nouveau temps travail au 01/09/2022 : 23 H 00 annualisées
 - Adjoint Technique Territorial : 11.20 H annualisées
 - Nouveau temps travail au 01/09/2022 : 11 H 00 annualisées
 - Adjoint Technique Territorial : 22.00 H annualisées
 - Nouveau temps travail au 01/09/2022 : 21.20 H annualisées
- Autorise la présidente, ou la vice-présidente en cas d'empêchement de la présidente, à signer les avenants aux contrats.

4. Questions diverses

- PEDT 2022 2023 : un Projet Educatif Territorial a été établi en commun entre les SIVOS Bellecombe/Les Molunes/les Moussières et La Pesse/Les Bouchoux.
- Une candidature sur le programme de relance du plan mercredi pour subvention (5 500 €) a été faite auprès de la Direction régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports de Bourgogne-Franche-Comté.

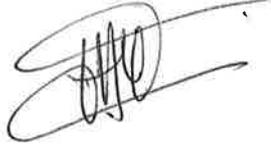
BUDGET PREVISIONNEL	
Coût total (37 mercredis)	23500 €
Participation (5 communes)	11 500 €
Subvention	5 500 €
Participation des familles	6 500 €

5. Informations diverses

- SIDEC : Le rapport d'activités 2021 est présenté aux membres du comité syndical.
- CNAS : un courrier informe de la revalorisation de la prestation de rentrée scolaire 2022
- Club des Jonquilles : une demande d'utilisation de la salle de cantine de la Pesse le mercredi après-midi est lue aux membres du comité syndical. Une délibération devra être prise lors du prochain comité syndical. Les membres du comité donnent un accord de principe.
- Côté Cour : la programmation est présentée. Les enseignants pourront choisir les spectacles.
- DUERP : une mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels doit être effectuée. Le DUERP sera envoyé à chaque membre du comité syndical. Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain comité.
- RGPD 54 : cette question sera portée à l'ordre du jour du prochain comité.

- Effectifs : 38 enfants scolarisés au RPI à la rentrée 2022 (17 La Pesse/ 16 Les Bouchoux / 2 Belleydoux / 3 Champfromier).

La présidente lève la séance à 21 h 30

La Présidente, Isabelle HEURTIER	Le Secrétaire, Benoît COLLIN
	

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
de la séance du Comité syndical
du mardi 30 août 2022
affichée le 6 septembre 2022

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2022-015	Modification des avenants des contrats des agents du SIVOS La Pesse/Les Bouchoux	Le Comité syndical autorise la modification par avenant au 1 ^{er} septembre 2022 des horaires et rythmes de travail des agents concernés du fait du passage à la semaine de 4 jours	4 voix pour

Procès-verbal approuvé lors de la séance du comité syndical du 31 octobre 2022

